

Saint-Martin, mardi 23 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION COM-ACRSXM

« Chef-restaurateur », un titre culinaire spécialement pour Saint-Martin !

C'est une avancée importante dans le domaine de la gastronomie saint-martinoise. Le titre de chef-restaurateur créé en décembre dernier par le Conseil territorial de Saint-Martin prend désormais vie grâce à la signature d'une convention de moyens, liant la Collectivité de Saint-Martin et la nouvelle association des Chefs-Restaurateurs de Saint-Martin (ACRSXM).

Alain Richardson, premier vice-président en charge de l'attractivité économique, et Alain Warth, président de l'ACRSXM, arboraient un grand sourire au moment de la signature de cette convention, vendredi 19 janvier dernier, dont l'objectif est de mettre en lumière la destination Saint-Martin comme « capitale » gastronomique des Caraïbes. Cette avancée s'inscrit pleinement dans le cadre du contrat de destination, lui-même inscrit dans le code du tourisme de Saint-Martin. Le titre de maître-restaurateur existant déjà au niveau national, il s'est agi par cette initiative de doter Saint-Martin d'un titre unique de chef-restaurateur, au regard de ses spécificités culinaires et des contraintes bien souvent différentes de celles rencontrées ailleurs sur le territoire français. L'association des chefs-restaurateurs a donc du pain sur la planche alors que le rôle qu'elle s'est donné consistera à animer la filière culinaire, de la production à l'assiette.

Pour Alain Warth, « le titre de chef-restaurateur est une première en France et une reconnaissance spécifique pour Saint-Martin ». Il indique vouloir accompagner les chefs, en développant l'excellence et la qualité des produits mais aussi en organisant des événements valorisant la gastronomie locale, dans la droite lignée du festival de la Gastronomie. La formation des jeunes chefs est aussi une priorité.

Le premier vice-président Alain Richardson voit en ce partenariat une possibilité de faire monter Saint-Martin en gamme et donner aux chefs cuisiniers l'opportunité de faire connaître leur savoir-faire au-delà de nos frontières. Pour les accompagner, une réflexion sera menée par la Collectivité sur la possibilité d'instaurer des aménagements fiscaux pour les restaurateurs.

La convention va permettre d'encourager les professionnels du territoire, la Collectivité s'y emploiera aux côtés de l'association ACRSXM.